

"La victoire dans une guerre n'est possible que si les risques sont partagés et les ressources mises en commun. C'est ainsi également que les nations libres parviendront à triompher de la guerre, mais ce partage et cette mise en commun ne se réaliseront que lorsque nous aurons compris qu'en aidant un pays allié, nous n'accomplissons pas un acte de charité, mais que nous travaillons dans notre propre intérêt.

"Nous savons que, si elles sont divisées, les nations libres sont menacées de tomber les unes après les autres, devant les forces de la tyrannie totalitaire qui exercent leur action tant au-dedans qu'au dehors, mais qu'au contraire, si elles sont unies, elles parviendront à maintenir la liberté et la paix dans le monde. C'est pourquoi, nous devrions non seulement consentir à cette union, mais la désirer vivement."

Permettez-moi de développer un peu ce point. Le Gouvernement canadien a montré clairement que non seulement il était prêt à s'unir aux autres démocraties de l'Atlantique nord pour former un pacte de sécurité collective régionale, mais qu'il était très désireux de faire partie d'une telle union. Nous sommes d'avis que le maintien d'une force supérieure par les nations pacifiques constitue à l'heure qu'il est le meilleur moyen d'assurer cette paix. Vous savez sans doute que des représentants du Gouvernement canadien participent, depuis plus de deux mois, à des entretiens officieux et préliminaires qui se poursuivent à Washington au sujet des problèmes de sécurité soulevés par la résolution Vandenberg. Ces entretiens ont lieu entre représentants des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, des Etats du Benelux et du Canada.

Les gouvernements intéressés ont décidé d'un commun accord de ne rien publier sur ces entretiens avant d'en être arrivés à une décision.

Il ne m'est donc pas permis de vous faire part de la tournure que prennent ces entretiens, mais je puis vous dire que le Gouvernement canadien a lieu d'espérer qu'ils porteront fruit. J'ajoute que le Canada y joue un rôle important.

Depuis la fin de juillet, le Gouvernement canadien a également un observateur qui assiste, à Londres, aux entretiens du Comité militaire des puissances signataires de l'Accord de Bruxelles, c'est-à-dire, le Royaume-Uni, la France et le Benelux. Des observateurs des Etats-Unis assistent également à ces réunions. Les rapports du Comité militaire sont soumis aux chefs d'état-major des parties à l'Accord de Bruxelles qui, à leur tour, les transmettent aux ministres de la Défense des pays en cause.

Je suis certain que le peuple canadien a appuyé avec enthousiasme la part que leur pays a prise à la création d'un système efficace de sécurité régionale. Il a approuvé ces mesures, sachant bien que la participation à un tel système de sécurité pourrait exiger, en cas d'alerte, que nous partagions non seulement les risques, mais encore nos ressources. Ainsi, une fois le système de sécurité établi pour la défense de l'Atlantique nord, il sera nécessaire de faire une juste répartition des obligations, de façon à permettre à chacune des nations participantes d'apporter dans les domaines de la défense collective et de la production la contribution la plus efficace. Ce partage des risques, des ressources et des obligations doit être accompagné d'une participation au contrôle de la politique et en découler. S'il doit y avoir partage d'obligations et de ressources, il va de soi qu'on devra nécessairement établir des rouages constitutionnels grâce auxquels chacun des pays participants prendra part, dans une mesure équitable, aux décisions communes les intéressant tous.

...../Autrement,